



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01248

Numéro SIREN : 814 440 723

Nom ou dénomination : 2N TRANSPORTS SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2017 sous le numéro de dépôt 3962

1 BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		2N TRANSPORTS SERVICES		Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		2 Allée Giacomo Puccini		42100 ST ETIENNE			
Numéro SIRET *		8 1 4 4 4 0 7 2 3 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 4		Durée de l'exercice précédent * 0			
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6			
				Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2			
				Net 3			
				Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	030	12 932	3 287	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	580	580	
	Total I (5)		044	048	13 512	3 287	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		Marchandises *		060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	20 680	20 680
			Autres * (3)	072	074	40	40
Valeurs mobilières de placement			080	082			
Disponibilités			084	086	8 146	8 146	
Charges constatées d'avance *			092	094	343	343	
Total II			096	098	29 209	29 209	
Total général (I+II)			110	112	42 721	3 287	
PASSIF				Exercice N NET 1			
				Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		5 000		
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	132			
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136		17 055		
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		22 055		
	Total II		154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156				
	Emprunts et dettes assimilées		164				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		776		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		172		16 602		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	1 030			
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176		17 379		
	Total général (I + II + III)		180		39 434		
	RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
		(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 642	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2016

Page 17

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 2N TRANSPORTS SERVICES

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 6 Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	93 616	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	93 616		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *					236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	13 243		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240			
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	41 864		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 567	244	909		
Rémunérations du personnel *					250	9 709		
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 025		
Dotations aux amortissements *					254	3 287		
Dotations aux provisions					256			
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	72 037			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	21 580			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280			
	Produits exceptionnels			(IV)	290	3		
	Charges financières			(V)	294	731		
	Charges exceptionnelles			(VI)	300	702		
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	3 095		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	17 055			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	17 055	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	3 095			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprise nouvelles (44. series)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. series)	981	Jeune entreprise innovante (44. series A)	989	Zones de revitalisation rurales (44. quindecies)	138		
	Divers ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Crédance due au report en arrière du déficit	346		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	20 150	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	20 150	372	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2N TRANSPORTS SERVICES

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	1 870	462	10 635	464		466	12 505	12 505
	Autres immobilisations corporelles	470		472	427	474		476	427	427
Immobilisations financières		480		482	580	484		486	580	580
TOTAL		490	1 870	492	11 642	494		496	13 512	13 512

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	3 124	554		556	3 124
	Autres immobilisations corporelles	560		562	163	564		566	163
TOTAL		570		572	3 287	574		576	3 287

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 16 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2N TRANSPORTS SERVICES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	18 321
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 400
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 09/11/2015 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 39 433.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 93 616.46 Euros et dégageant un bénéfice de 17 055.10 Euros .

L'exercice a une durée de 14 mois, couvrant la période du 09/11/2015 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

2N TRANSPORTS SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 allée Giacomo Puccini - 42000 SAINT ETIENNE

R.C.S. SAINT ETIENNE 814 440 723

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

**DOCUMENTS DÉPOSÉS AU
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
De SAINT ETIENNE**

1- Bilan, compte de résultat et annexe,

2- Affectation du résultat.

Documents certifiés conformes,

Le Gérant, Associé Unique

Christophe MALEYSSON



2N TRANSPORTS SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 Allée Giacomo Puccini
42000 ST ETIENNE
814440723 RCS SAINT ETIENNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 14 avril 2017

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 17 055,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 055,10 euros
A la réserve légale	500,00 euros
Solde	16 555,10 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 16 555,10 euros.

L'associé unique prend acte que, s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président

